



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Communautaire, 4 rue Elie Maurette, en séance publique, sous la présidence de Madame DUMOULIN Stéphanie, Maire.

DATE DE MISE EN LIGNE

Étaient présents : Mme DUMOULIN Stéphanie, M. CARDON Hervé, Mme BRUNEL Julie, M. LACOMBE Jean-Pierre, Mme NICOLLE Isabelle, M. ANDREVON François, M. FARIZY Jean, Mme DEBAUMARCHEY Martine, M. JOLIVET Rolland, Mme TROUILLET Marie-Claire, Mme MICHEL Cécile, Mme BURNICHON Nicole, M. VERCHERE Jean-René, Mme DOUBLET Edith, M. LABROSSE Roland, M. TUAL Gilles, M. DADOLLE Guy, M. VENTURUZZO Christian.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 26
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 25

Représentés ayant donné pouvoir :

Mme MARTELIN Cécile, (pouvoir donné à M. LACOMBE Jean-Pierre), M. JOYET Florent (pouvoir donné à Mme DUMOULIN Stéphanie), Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à Mme BRUNEL Julie), M. BELUZE Marcel (pouvoir donné à Mme TROUILLET Marie-Claire), M. LABROSSE Charles (pouvoir donné à M. LABROSSE Roland), M. BALLIGAND Cédric (pouvoir donné à Mme DEBAUMARCHEY Martine), Mme GARDON MORIN Séverine (pouvoir donné à M. TUAL Gilles).

Excusée : Mme MAINGUE Sandrine.

Formant la majorité des membres en exercice :

Monsieur ANDREVON François est désigné Secrétaire de séance.

Objet : Prime de fin d'année 2022

La prime de fin d'année pour le personnel communal est calculée à partir de la variation de l'indice de rémunération de la fonction publique. La prime de fin d'année est versée au personnel titulaire, stagiaire et agents contractuels et apprentis de la collectivité ayant une ancienneté de plus d'un an, et aux agents en congé de maladie ordinaire.

Montant prime 2021 : 211 € / agent à temps complet

Montant de la prime 2022 proposé : 219 €

Vote : unanimité

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le
LE MAIRE.

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,

Pour copie conforme,

LE MAIRE, Stéphanie DUMOULIN,

LE SECRETAIRE, François ANDREVON

